

DECRET N° 93-320 DU 25 JUIN 1993
portant nomination des Secrétaires d'Etat, Membres du Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU ensemble, les articles 75 et 87 de la Constitution ;
- VU le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 93-318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement
- VU l'Arrêté n° 942 du 23 mars 1954 fixant les règles à suivre en cas d'urgence, pour la publication des textes réglementaires en Afrique Equatoriale Française ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont nommés Secrétaires d'Etat, Membres du Gouvernement :

Sécretaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat , Président du Comité du Développement ; Chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat	Julien BIKOU
Sécretaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale, Chargé de l'Enseignement Primaire et Secondaire	Ernest AMBADZOUNOU
Sécretaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat , Président du Comité du Développement Socio-Culturel, Chargé des Personnes Handicapées	Jean de Dieu GOMA
Sécretaire d'Etat Chargé de la Science et la Technologie	Bonaventure MBAYA
Sécretaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération , Chargé de la Coopération	Jean-Bosco ANIZOCK

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui prend effet à compter de ce jour Vendredi 25 juin 1993, sera publié selon la procédure d'urgence prévue par l'arrêté, sus-visé n° 942 du 23 mars 1954 et inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville le 25 JUIN 1993

Professeur Pascal LISSOUBA.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Jacques Joachim YHOMBY -OPANGO.